

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

FININFO (Eurolist)

Par courrier du 6 août 2007, la société par actions simplifiée Financière Jeulin (1) (1 rue Vernier - 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 août 2007, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société FININFO et détenir, au 2 août 2007, 10 563 685 actions FININFO représentant autant de droits de vote, soit 81,72% du capital et 80,26% des droits de vote de cette société (2).

La famille Jeulin détient, au 2 août 2007, 10 777 419 actions FININFO représentant 10 977 419 droits de vote, soit 83,38% du capital et 83,40% des droits de vote de la société, répartis comme suit :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Financière Jeulin (1)	10 563 685	81,72	10 563 685	80,26
Enfants de Caroline Jeulin-Marchal	213 734	1,64	413 734	3,14
Total concert (3)	10 777 419	83,38	10 977 419	83,40

-
- (1) Contrôlée par la famille Jeulin qui détient environ 81,2% du capital, Amber Master Fund détenant environ 18,8% du capital (cf. notamment D&I 207C1577 du 26 juillet 2007).
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 12 926 220 actions représentant 13 161 712 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Le concert inclut, en outre, les associés de la société par actions simplifiée Financière Jeulin.